

OMPI



PCT/A/XVI/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 4 octobre 1989

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION DU PCT)

ASSEMBLÉE

Seizième session (7e session ordinaire)
Genève, 25 septembre – 4 octobre 1989

RAPPORT

adopté par l'Assemblée

INTRODUCTION

1. L'Assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document AB/XX/1 Rev.) : 1, 2, 3, 4, 8, 11, 13, 17, 19, 23 et 24.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 8, figure dans le rapport général (document AB/XX/20).
3. Le rapport sur le point 8 figure dans le présent document.
4. M. Max A.J. Engels (Pays-Bas) a été élu président de l'Assemblée.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DU PCT

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/A/XVI/1 et 2.
6. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de la croissance de l'utilisation du PCT, qui témoigne de l'attrait manifeste du système du PCT pour les utilisateurs. Plusieurs d'entre elles se sont aussi déclarées satisfaites des efforts déployés par le directeur général et par le Bureau international pour favoriser l'utilisation du PCT et administrer ses opérations, et ont noté que des ressources et des effectifs supplémentaires sont, de toute évidence, nécessaires pour faire face à la charge de travail accrue du PCT.
7. Les délégations de la Suisse, de la France, du Danemark et de la Belgique ont suggéré qu'un rapport intérimaire soit établi, pour examen par l'Assemblée à sa session de 1990, afin de servir de base à l'approbation des postes pour 1991, approbation qu'elles sont prêtes à donner en principe.
8. La délégation du Royaume-Uni a convenu que le directeur général a besoin d'une certaine souplesse en matière de ressources en personnel pour faire face à la charge de travail accrue.
9. Le directeur général a rappelé qu'une telle souplesse est prévue dans le paragraphe 11 du document PCT/A/XVI/1 ainsi que dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991. La suggestion tendant à revoir, en 1990, le nombre de postes n'est pas souhaitable, car une telle procédure aurait pour effet de modifier le caractère biennal du budget.
10. Plusieurs délégations ont approuvé le développement de l'informatisation, destiné à améliorer les opérations du PCT, et se sont félicitées de la proposition concernant l'élaboration d'un système de disques optiques. Les délégations de la Suisse, de la France, du Danemark et de la Belgique ont demandé, étant donné les techniques nouvelles auxquelles il est fait appel, qu'un rapport intérimaire détaillé portant sur l'état du système de disques optiques et sur la poursuite de son développement soit présenté en 1990.
11. Le directeur général a répondu qu'il présentera un tel rapport à la session de 1990 de l'Assemblée.
12. La délégation de la Suisse s'est dite satisfaite des conclusions de l'étude comparative sur la question de savoir s'il convient de confier l'impression des brochures du PCT aux services de l'OMPI ou à l'extérieur.
13. S'agissant de la proposition tendant à ce que commence le remboursement des contributions d'équilibre du PCT, les délégations de la Suisse, de la Suède, de l'Australie et du Japon ont dit approuver cette proposition. Les délégations du Danemark et de la Belgique ont ajouté qu'elles aimeraient que ces remboursements soient aussi rapides que possible. Les délégations de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas ont dit approuver aussi la proposition mais estimer, compte tenu de la situation financière favorable de l'Union du PCT, que ce remboursement

devrait être de l'ordre de 2.000.000 de francs par an même si les taxes ne sont pas augmentées. La délégation des États-Unis d'Amérique a ajouté qu'elle préférerait que les remboursements soient transférés et non déduits des contributions.

14. Les délégations de la Suisse, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la Belgique, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas se sont opposées à toute augmentation des taxes pour 11 un ou plusieurs des motifs suivants : les raisons avancées en faveur de l'augmentation ne démontrent pas la nécessité de celle-ci; l'autonomie financière qu'est censé instaurer le système de taxes est plus qu'assurée sans aucune modification de celles-ci; une augmentation des taxes peut dissuader d'éventuels déposants d'utiliser le PCT.

15. Les délégations de la Suède, de l'Union soviétique et de l'Autriche ont donné leur accord à une augmentation des taxes, mais ont dit qu'elle devrait être inférieure aux 10% proposés.

16. La délégation du Danemark a accepté l'augmentation des taxes proposée et a ajouté qu'elle pourrait aussi accepter une augmentation qui serait inférieure à 10%.

17. Le représentant de la FICPI a demandé que la question d'une extension éventuelle du délai actuel de 30 mois prévu au chapitre II du PCT soit étudiée en temps voulu. Parlant au nom des utilisateurs du PCT, il a appuyé une augmentation des taxes du PCT à condition qu'elle soit plus modérée que les 10% proposés par le directeur général.

18. L'Assemblée

i) a pris note des informations qui figurent dans les documents PCT/A/XVI/1 et 2;

ii) a approuvé la proposition concernant le remboursement des contributions d'équilibre contenue dans le paragraphe 43 du document PCT/A/XVI/1 et a fixé le montant annuel pour 1990 et 1991 à 2.000.000 de francs* ; et

iii) a décidé de ne pas modifier le barème de taxes annexé au règlement d'exécution du PCT.

[L'annexe suit]

* On trouvera à l'annexe la quote-part de chaque pays intéressé dans le montant précité

ANNEXE

QUOTE-PART DE CHAQUE PAYS DANS LA FRACTION ANNUELLE
DE DEUX MILLIONS DE FRANCS
POUR 1990 ET 1991 MENTIONNEE AU PARAGRAPHE 18(ii)

<u>Pays</u> *	<u>Montant</u>
Australie	55.724
Autriche	33.740
Belgique	11.988
Brésil	32.570
Canada	46.560
Cuba	568
Danemark	32.672
Egypt	976
Finlande	21.086
France	143.070
Allemagne (République fédérale d')	231.172
Hongrie	14.866
Irlande	4.666
Israël	4.232
Japon	285.730
Liechtenstein	1.044
Luxembourg	3.864
Monaco	54
Pays-Bas	58.270
Norvège	22.672
Philippines	644
Roumanie	3.928
Union soviétique	166.548
Espagne	14.110
Suède	90.732
Suisse	80.182
Royaume-Uni	170.142
États-Unis d'Amérique	466.630
Yougoslavie	1.560
	2.000.000

[Fin du document]

* Dans l'ordre alphabétique anglais.